



Remboursement frais d'inscription scolaire

Par philippe2964

Bonjour,

Mon fils est inscrit à l'Institut de Formation des Soins Infirmiers du CHU de Reims (51), comme élève infirmier. A chaque rentrée, il doit régler des frais d'inscription (184 euros). Comme il n'a pas de carnet de chèque, c'est moi qui doit faire ce paiement. Mon fils vu sa situation financière est boursier à l'échelon 6, ce qui lui donne droit au remboursement de ses frais d'inscription. Nous sommes à moins d'un mois de la fin de l'année universitaire en cours, et la Trésorerie Principale du CHU de Reims ne lui a toujours pas remboursé les frais pour l'année 2016/2017. Si je me permets de vous contacter, c'est que les frais de l'année 2015/2016 eux aussi, n'ont également pas été remboursés. Je me suis déplacé personnellement à la Trésorerie, et j'ai adressé à plusieurs reprises les dossiers complets pour les demandes de remboursement des deux années. Je précise que les courriers n'ont pas été envoyés en recommandé. Merci de me répondre, en m'indiquant vos suggestions, les démarches à suivre, éventuellement quel Tribunal saisir et quel coût cela pourrait m'engager. Dans l'attente de vous lire, recevez mes cordiales salutations.